



Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 20 octobre 2006

Procès-verbal

Présents: *Mesdames BRAL, DE BIOURGE, DUJARDIN, FRISON*
Messieurs BONNI, COLLET, DUBOIS, DUGAUTHIER, FERMINE, GUYOT,
LECHIEN, MULLENDERS, PARMENTIER, SCLAPARI, THIRIFAY
Madame LEMAL pour Monsieur BOUFFIOUX
Madame MATON pour Monsieur WATTIEZ
Monsieur LORIDAN pour Monsieur DELEU

Excusés: *Mesdames BOGAERTS, ENGLEBERT, HERCK, LAMBERT, LAMBOTTE,*
LECLERCQ, MINET, RAMELOT
Messieurs DAULNE, GHENNE, HAGEN, JEANJEAN, LALLEMAND, MATHIEU,
MOULIN

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 2 JUIN 2006

Le procès-verbal de la Plate-forme ADL du 2 juin 2006 est approuvé à l'unanimité par les membres de la présente plate-forme.

2. COORDINATION ENTRE L'AGENT ADL ET LE CONSEILLER EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce point est mis à l'ordre du jour à la demande de Monsieur DUGAUTHIER, qui souhaite un partage d'expériences des différentes ADL et communes quant aux relations entre agents ADL et conseillers en aménagement du territoire.

Monsieur PARMENTIER signale que, selon lui, il s'agit d'une question de relations avec le service AT Logement et pas spécialement le conseiller. Il insiste sur le fait que des contraintes existent pour le service, dont le plan de secteur.

Monsieur DUBOIS établit un parallèle avec le SDER au niveau régional: l'agent ADL peut jouer un rôle de développement stratégique et économique, en relation et coordination avec le service AT et Urbanisme.

Monsieur GUYOT prend la parole en évoquant la logique court terme du service Urbanisme, ainsi que le cloisonnement naturel qui existe entre services. Il trouve, quant à lui, intéressant

que le secrétaire communal joue un rôle de relais vers les ADL des informations relatives au développement du territoire.

Monsieur PARMENTIER trouve qu'il est judicieux que les communes se dotent d'un conseiller AT, même s'il s'agit d'un mi-temps.

Monsieur BONNI évoque les divergences entre la circulaire du Ministre ANTOINE, qui attribue au local un rôle de développement économique, et le PST 1 où le local n'est pas repris. Il lui semble important qu'il y ait une cohérence entre les politiques des différents Ministres. Par ailleurs, il trouve intéressant que l'échevin de l'urbanisme soit associé aux actions de l'ADL.

La discussion se poursuit par différents échanges assez virulents, opposant Messieurs GUYOT et PARMENTIER, et se solde par un départ de Messieurs GUYOT et PARMENTIER.

A leur demande, le présent procès-verbal acte donc la démission de Monsieur Claude PARMENTIER, Président de la Plate-forme ADL et de Monsieur Michaël GUYOT, membre de la même plate-forme.

Monsieur SCLAPARI, Vice-Président de la Plate-forme ADL, prend le relais de Monsieur PARMENTIER pour la séance.

3. SUIVI DECRET ET ARRETE D'EXECUTION

Pour rappel, l'arrêté d'exécution du décret ADL a été adressé au Conseil d'Etat en mai dernier, afin de solliciter son avis. A ce jour, aucune réponse n'a encore été reçue de sa part et il semble que le Conseil d'Etat soit débordé.

A l'initiative de Monsieur MARTIN, un rappel va lui être adressé. Ce courrier sera co-signé par les deux Ministres compétents et demandera un avis en urgence dans le mois.

Etant donné les délais et retards dont l'entrée en vigueur du décret ADL fait l'objet, Monsieur SCLAPARI se permet de s'interroger sur l'importance des ADL pour le Cabinet. Messieurs FERMINE et THIRIFAY précisent que le niveau de priorité donné au sujet par le Cabinet leur est inconnu, mais qu'il y a une réelle volonté d'avancer dans le dossier. Ils indiquent également que Monsieur MARTIN est bien conscient de l'urgence et de l'importance d'une entrée en vigueur du décret à la date fixée. Un autre scénario n'est pour l'instant pas envisagé et Monsieur THIRIFAY assure que toutes les mesures sont prises pour faire un suivi continu du dossier auprès du Cabinet.

Monsieur DUBOIS suggère que l'Union envoie un courrier aux Ministres afin de leur demander de tout faire pour que le décret entre en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Ce courrier mentionnera également que les nouveaux collègues vont se mettre en place et auront besoin d'informations afin d'inclure les ADL dans leurs budgets, plans, ...

Monsieur THIRIFAY précise qu'une décision sera prise au niveau du Gouvernement, qui permettra de couvrir le subventionnement des agences durant les premiers mois de l'année 2007 et que le budget est prévu pour une septantaine d'ADL.

4. STRUCTURES LOCALES DE COORDINATION ET COURRIER AU MINISTRE MARCOURT

Monsieur DUBOIS présente le document ADL 2006/07. Il s'agit d'un courrier qui a été adressé au Ministre MARCOURT, au sujet des futures structures locales de coordination (SLC), afin de demander, d'une part, que le niveau local soit spécifiquement représenté, et, d'autre part, que les ADL jouent dans les structures un rôle consultatif.

Etant donné qu'elles sont actives au niveau de la dynamisation économique, les agences sont situées en amont des structures, qui visent l'animation économique.

Monsieur DUBOIS précise qu'il n'a reçu aucune réponse écrite à ce courrier, mais que, oralement, il lui a été communiqué que les structures agiraient en toute autonomie quant à la désignation des membres des organes mis en place. De plus, la composition des structures n'est pas fermée et peut évoluer par la suite, le lobbying peut donc être continué.

En conséquence, Monsieur DUBOIS va adresser aux différentes structures la même demande que celle adressée au Ministre. Les agents peuvent, quant à eux, également interpellier directement la structure de leur région.

Madame DE BIORGE propose qu'un courrier soit adressé aux collègues pour attirer leur attention sur l'importance de l'implication de l'échelon local dans les structures. Il semble en effet que le flou qui règne autour de ces dernières ait pour conséquence que les communes ne se rendent pas compte qu'elle perdent une part de pouvoir décisionnel. Monsieur THIRIFAY va dans le même sens et propose d'y rappeler aussi les missions des ADL et de faire référence au travail du GT PST 1, en attirant l'attention sur l'intérêt de créer des liens entre les SLC et le monde communal.

5. ATELIER ADL DU 26 OCTOBRE 2006

Pour rappel, le prochain Atelier du développement local aura lieu le 26 octobre prochain. Le thème abordé sera celui des aides à l'emploi et aux entreprises. A ce jour, une septantaine de participants est prévue.

6. ITINERANCE DES FORMATIONS

Au cours d'une réunion du Comité d'accompagnement de la Convention qui lie l'Union et la Région wallonne pour l'animation du Réseau ADL, la DGEE a émis la proposition que les Ateliers et Rencontres du développement local soient organisés de manière itinérante et qu'il soit demandé aux agences d'accueillir les formations.

Ceci permettrait notamment à l'agence qui "accueille" de se mettre en avant et de prouver son intérêt. Par contre, la mise en place de ce système nécessiterait une attention particulière sur la qualité des infrastructures d'accueil, la capacité, l'organisation du catering, ...

La proposition récolte un avis général favorable des membres de la plate-forme présents et plusieurs agents émettent déjà des suggestions de salles. Il est donc décidé d'aller plus avant pour les organisations futures.

7. SUIVI DES GROUPES DE TRAVAIL PST 1 ET VISIBILITE

GT PST 1

Monsieur DUBOIS donne aux membres un feedback des travaux réalisés par le GT PST 1. Le procès-verbal de la réunion du GT du 17 octobre est distribué (doc. ADL 2006/08), ainsi qu'une proposition d'introduction au tableau reprenant les mesures du plan (doc. ADL 2006/09).

La valorisation proposée du tableau est la suivante:

- envoi sous forme de courrier aux Ministres Courard et Marcourt
- diffusion via les médias de l'Union (mise en ligne sur l'Espace ADL et article dans le *Mouvement communal*).

Monsieur COLLET propose qu'il soit également diffusé aux autres attachés ministériels, pour une plus large valorisation.

Monsieur SCLAPARI suggère que le plan d'actions soit validé par l'ensemble des agences, afin d'agir avec le consentement du réseau complet et pas seulement de ses représentants en plate-forme. Sa suggestion rencontre l'avis favorable des autres membres présents.

GT Visibilité

Ainsi qu'annoncé lors de la réunion de la plate-forme du 2 juin dernier, une note a été rédigée par la DGEE, sur base, d'une part, des réponses reçues suite au mail de Monsieur DUBOIS à l'ensemble du réseau, en mai dernier, et, d'autre part, des questions posées par les agents lors de leurs contacts avec la DGEE. Cette note va être adressée aux 2 Ministres compétents, afin qu'ils se positionnent sur les missions des agences. Leur réponse est attendue avant l'entrée en vigueur du décret et servira de base à une communication à plus grande échelle, qui sera suivie par le GT. Monsieur THIRIFAY précise qu'au niveau de l'Administration régionale, un budget communication pourrait être débloqué, ainsi que des moyens humains. Il indique aussi que la note sera transmise aux agents.

La communication à grande échelle dont question ci-avant pourra reprendre, notamment:

- une charte graphique souple et flexible qui permette de tenir compte des chartes graphiques communales déjà existantes
- une conférence de presse
- des folders
- autres à discuter en GT Visibilité.

8. STATUT DES ADL SUPRA-COMMUNALES

A la lecture du décret ADL, tel que modifié en décembre 2005, il n'apparaît qu'un seul statut possible pour les ADL supra-communales: celui d'asbl.

Renseignement pris auprès de Monsieur MARTIN, ceci ne découle nullement d'une volonté politique: il s'agit juste d'un problème de rédaction, la restriction est passée inaperçue. Monsieur DUBOIS informe qu'un courrier de l'Union est prêt, afin de demander plus de

liberté pour les ADL supra-communales quant au choix d'un statut de régie, mais que ce courrier ne sera envoyé qu'après parution de l'arrêté d'exécution.

L'Administration a, quant à elle, également fait état du problème dans la note dont question ci-dessus, au point 7, et demande au Cabinet de prendre position.

9. RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DE LA PLATE-FORME ADL

Suite aux élections du 8 octobre dernier, la composition de la Plate-forme ADL est amenée à être renouvelée. Il est proposé de suivre une procédure similaire à celle qui a permis de composer la plate-forme actuelle, soit un appel à candidature lancé aux mandataires et aux agents, et ensuite une sélection de membres selon des critères respectant un équilibre géographique, politique, rural/urbain, ...

S'ensuit une discussion sur la future composition de la plate-forme, le fonctionnement et l'organisation des réunions, la présence des mandataires, ... Les interrogations soulevées ont bien été notées, Monsieur DUBOIS y reviendra lors de la prochaine plate-forme, afin d'apporter des réponses.

10. DIVERS

- Dans un but d'amélioration de la communication des travaux de la Plate-Forme ADL au Réseau des ADL, Monsieur DUBOIS explique une amélioration de la procédure de parution des procès-verbaux. Jusqu'ici, le procès-verbal d'une réunion était approuvé en début de séance suivante (soit plus ou moins 3 mois plus tard) et ensuite seulement mis en ligne sur l'Espace ADL. Dès à présent, les PV seront soumis par mail aux membres qui étaient présents à la séance pour approbation et ensuite mis en ligne plus rapidement avec la mention "provisoire". Cette mention sera supprimée après approbation lors de la réunion suivante.

- La date du vendredi 19 janvier, 10 heures, est retenue pour la prochaine réunion de la Plate-forme ADL.